



Communiqué de Presse

La Proposition de Loi GAROT à l'épreuve du bon sens

Paris, le 24 janvier 2019,

La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a examiné hier, mercredi 23 janvier, la proposition de loi, *"pour des mesures d'urgences contre la désertification médicale"*, du député G. GAROT. Le député proposait une nouvelle fois une atteinte à la liberté d'installation des médecins.

Auditionnées le 16 janvier, les structures représentatives des jeunes et futurs médecins avaient déjà pu exprimer leur ferme opposition au conventionnement sélectif, rebaptisé pour l'occasion "conventionnement territorial", comprenez coercition.

Les propositions de loi visant à instaurer un conventionnement sélectif se suivent et se ressemblent. Il s'agit d'une mesure démagogique, dangereuse et inefficace.

Les jeunes et futurs médecins constatent qu'ils ont été écoutés et saluent la suppression de cette mesure de la proposition de loi.

Loin des préjugés et des mesures démagogiques, les jeunes et futurs médecins sont bien conscients des difficultés d'accès aux soins pour les patients. Quotidiennement confrontés à ce problème pendant leur formation, les étudiants savent qu'ils débiteront leur vie professionnelle dans un contexte de forte tension en matière de démographie médicale.

Pour pallier à la pénurie transitoire de médecins, les jeunes et futurs professionnels de santé restent force de nombreuses propositions pour favoriser l'égal accès aux soins. Elles correspondent à divers leviers qu'il convient d'actionner simultanément. Par exemple, la formation doit, dès le début des études, s'organiser dans les territoires pour sortir du "tout CHU" et promouvoir leur diversité, comme le prévoient les réformes des études médicales en cours. Les projets d'installation dans les territoires doivent être accompagnés, notamment avec le développement de guichets et d'interlocuteurs uniques pour simplifier les démarches des étudiants. L'organisation de l'offre de soins sur les territoires doit être optimisée, notamment via l'exercice regroupé, ou encore le renforcement de la coopération interprofessionnelle.

Chaque territoire trouve son attractivité dans ses atouts propres qu'une règle contraignante ne saurait faire s'épanouir !

Les structures représentatives des jeunes et futurs médecins saluent la décision des membres de la Commission des Affaires Sociales.

Loin des effets d'annonce, le travail de réflexion concret continue avec l'ensemble des acteurs de terrain. Les jeunes restent moteurs pour construire le système de santé de demain, qu'ils dessinent égalitaire, solidaire et efficient.

Clara BONNAVION - Présidente de l'ANEMF – presidence@anemf.org | 06.50.38.64.94

Lucie GARCIN - Présidente de l'ISNAR-IMG – president@isnar-img.com | 06.73.07.53.01

Antoine REYDELLET – Président de l'ISNI – president@isni.fr | 06.50.67.39.32